

Traits d'union



NUMÉRO
232

AVRIL-MAI 2014

CIMENTERIE DE PORT-DANIEL

Déshabiller Pierre pour habiller Paul

Les travailleurs des cimenteries du Québec, donc les Métallos de Ciment Lafarge à Saint-Constant et de Ciment-Québec à Saint-Basile-de-Portneuf craignent de faire les frais de l'annonce d'une super-cimenterie à Port-Daniel en Gaspésie, financée à 70 % par des fonds publics. On redoute que les quelque 400 emplois créés en Gaspésie mènent

à autant de pertes d'emplois ailleurs.

Le hic, c'est que les quatre cimenteries actuelles fonctionnent à 60 % de leur capacité. Elles pourraient donc produire sans problème ce que la nouvelle cimenterie compte produire.

«Nous n'avons rien contre le fait que l'État intervienne dans l'économie. Mais si ça entraîne des pertes d'emplois de l'autre côté, on fait juste brasser de l'air. C'est de l'électorisme.

L'État doit faire preuve d'une responsabilité supérieure, pour ne pas nuire davantage qu'il aide», a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

Depuis l'annonce, les travailleurs de Ciment-Québec et Ciment Lafarge multiplient les interventions sur la place publique et les manifestations symboliques lors d'activités du Parti québécois pour faire entendre leur inquiétude.

En octobre, lors d'une rencontre avec la ministre du Développement économique, les présidents des sections locales 9232 et 6658, Marc Tessier et Éric Boulanger, avaient obtenu l'assurance que l'investissement ne serait fait seulement si une étude de marché montrait qu'il n'y avait pas de menace pour les emplois existants. «La seule



Ne jouez pas avec nos jobs!

étude qu'on a vue conclut qu'il n'y a pas de marché. Il y a deux poids deux mesures. Nous nous sentons trahis, abandonnés», ont déploré les deux présidents dans une lettre ouverte.

Soulignons par ailleurs que si l'usine de Port-Daniel voit le jour, il s'agira du plus important émetteur de gaz à effet de serre du Québec. On prévoit que les émissions de CO₂ représenteront l'équivalent de 2 % de l'ensemble de la production de CO₂ du Québec en entier et de 10 % des émissions industrielles.

ÉLECTION 2014

Le 7 avril,
on vote!



Nous invitons les Métallos à voter le 7 avril et à influencer les candidats de leur région pour qu'ils s'engagent en faveur notamment des droits des travailleurs, pour la défense des services publics et pour un régime de retraite décent.

La FTQ a produit une plate-forme qui résume les positions qu'elle souhaite voir les partis prendre lors de la présente campagne électorale. On y traite entre autres de l'accès à la syndicalisation, des services publics, de la progressivité de l'impôt, de la Régie des rentes du Québec, de l'interdiction des clauses de disparité de traitement, du français au travail...

Nous vous invitons à la consulter et à vous en inspirer pour questionner vos candidats. La plate-forme est disponible sur le site Internet de la FTQ www.ftq.qc.ca



Les travailleurs du ciment ont manifesté lors de plusieurs événements du Parti québécois. On voit ici le président de la SL 6658, Éric Boulanger, discuter avec la députée Marie Bouillé.

DANIEL MALLETTE

CALENDRIER

Activités de formation

Avril

Les finances de la SL

31 mars et 1^{er} avril à Brossard

Comprendre pour agir en assurances collectives
2 au 4 à Québec

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise pour protéger l'emploi
14 au 17 à Sainte-Thérèse

Dossier du grief
23 au 25 à Sainte-Thérèse

Le travail de secrétaire-archiviste
28 et 29 à Brossard

Introduction à la santé sécurité au travail
28 au 30 en Beauce

Délégués et déléguées
30 avril au 2 mai à Montréal

Mai

Comprendre pour agir en assurances collectives
5 au 7 à Sainte-Thérèse

Introduction à la santé sécurité au travail
5 au 7 à Montréal

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise pour protéger l'emploi
13 au 16 à Jonquière

Dossier du grief
14 au 16 à Sept-Îles

Le travail syndical en prévention
26 et 27 à Sainte-Thérèse

Dossier du grief
28 au 30 à Brossard



Un hommage bien mérité

La section locale composée 7885 de Drummondville a souligné en janvier dernier le travail de deux de ses dirigeants qui ont donné plus de 25 ans au syndicat. On reconnaît sur la photo le président actuel de la section locale, Marc St-Cyr, entouré de Benoît Guillemette (à gauche) et Michel Nadeau (à droite).

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tel est pris qui croyait prendre

L'employeur Cliffs Mines Wabush à Sept-Îles a contesté la décision de la CSST donnant 7 % pour préjudice esthétique à un travailleur (SL 6254). La décision a été renversée en révision administrative, en faveur de l'employeur. Mais le travailleur a eu gain de cause en bout de piste à la Commission des lésions professionnelles. Mieux, la CLP a même augmenté le pourcentage accordé pour préjudice esthétique de 7 % à 17 %. La contestation de l'employeur a permis au travailleur de recevoir un peu plus que le montant de 10 000 \$ prévu initialement. Que l'employeur se le tienne pour dit!

Entorse reconnue chez ArcelorMittal Exploitation minière

Un travailleur d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Fermont (SL 5778) ayant subi une entorse lombaire en 2012 s'est vu confirmer le diagnostic par la Commission des lésions professionnelles presque un an plus tard. L'employeur contestait l'admissibilité de la lésion par la CSST.

Rétro pour un employé sur la CSST

Un travailleur de Castech (SL 7801A) a eu gain de cause et a pu obtenir une pleine rétroactivité salariale, y compris pour la période où il était en arrêt de travail à la suite d'une lésion professionnelle. «Il faut comparer la situation d'un travailleur victime d'une lésion professionnelle, à celle d'une personne qui aurait continué à exercer son emploi pendant toute la période de l'absence relative à la lésion professionnelle», a précisé le conciliateur-décideur Johan Labbé, reconnaissant que le travailleur avait été l'objet d'une mesure discriminatoire selon l'article 32. Castech devra donc verser au travailleur, ainsi qu'à tous les autres dans la même situation, une pleine rétroactivité salariale pour la période de l'arrêt de travail.

DÉCISION

À la recherche du vrai employeur

La section locale 2008 des Métallos a réussi à faire reconnaître que les travailleurs embauchés par deux agences de placement de main-d'œuvre pour le compte de l'entreprise manufacturière Sidel doivent être syndiqués et couverts par la même convention collective que leurs confrères et consoeurs de l'usine. Il s'agit d'un important gain pour le syndicat de cette unité, dont le nombre de membres déclinait sans cesse en raison de cette tactique de l'employeur. Ainsi, les travailleurs embauchés par l'agence auront droit au même salaire et aux mêmes conditions de travail que les autres.

Environ 75 personnes sont ainsi touchées par la décision de la Commission des relations du travail, en application de l'article 39 du Code du travail du Québec, donnant ainsi droit à une requête en inclusion dans l'unité d'accréditation.



ADHÉREZ À LA PAGE
FACEBOOK
SUIVEZ-NOUS SUR
TWITTER
@METALLOSOC

Pour des nouvelles
syndicales et sociales.



DÉCÈS DE CYNDIE LAVOIE

La CSST blâme sévèrement Rio Tinto Alcan

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a sévèrement blâmé Rio Tinto Alcan pour l'accident survenu le 30 avril 2013 à l'usine d'Alma, qui a coûté la vie à notre consoeur Cyndie Lavoie.

Dans son rapport, la CSST souligne que l'accès à la zone d'entrée de la machine défectueuse sur laquelle s'affairait Cyndie Lavoie aurait dû être sécurisé et que le processus de déblocage de la machine proposé par RTA était déficient. Les conclusions sont limpides: on pointe du doigt la gestion défaillante en santé et sécurité de la compagnie.

La CSST note que les superviseurs ont fait fi de

la recommandation d'un conseiller à la santé et la sécurité à l'effet que la grenailleuse en question devrait être cadenassée (afin qu'il soit impossible d'y accéder à moins que le courant électrique soit carrément coupé).

Quelques mois avant l'accident mortel, un travailleur s'était blessé au bras sur cette même machine. Malgré cet accident, RTA n'a pas procédé à l'inventaire des risques sur la machine en question «faute de temps», apprend-on dans le rapport de la CSST.

«La compagnie a des beaux programmes de santé et sécurité, mais leur mise en oeuvre est bien arbitraire. Le risque avait été



CLAUDINE CAUCHY

Le président de la section locale 9490, Hugues Villeneuve et le coprésident du Comité de santé et sécurité, Patrice Harvey, lorsqu'ils ont réagi au rapport de la CSST.

identifié, les cadres savaient que les travailleurs devaient plus souvent intervenir sur cette machine depuis le retour du lockout. Mais les superviseurs ont choisi de ne pas en tenir compte.

Ça a coûté la vie de notre sœur», a réagi le président de la section locale 9490, Hugues Villeneuve.

La compagnie a tenté de tourner rapidement la page sur cet accident mortel, le deuxième décès en deux ans et la cinquième infraction en autant d'années. Pas

si vite, réplique le syndicat. «Encore aujourd'hui, nous voyons des procédures de cadenassage contournées afin de mener des interventions sur des machines en marche. Ce rapport ne nous ramènera pas Cyndie. Mais il doit être pris au sérieux pour que cela n'arrive plus. On le doit à la mémoire de

notre collègue et amie», a conclu Hugues Villeneuve. Le message de la CSST est clair: c'est tolérance zéro sur l'accès aux zones dangereuses!



Les mineurs de Canadian Royalties joignent nos rangs

Au terme d'une longue bataille de syndicalisation, les quelque 160 travailleurs de la mine de nickel Canadian Royalties au Nunavik ont obtenu en février leur accréditation syndicale à la suite d'une décision de la Commission des relations de travail.

«Nous sommes heureux et fiers de les accueillir. Ils ont choisi de rejoindre LE syndicat du secteur minier, qui représente la plupart des syndiqués du secteur. Ils ne seront pas déçus, nous allons travailler ensemble pour leur assurer les conditions de travail et le respect qu'ils méritent. Nous invitons les travailleurs de toutes les minières à se joindre à nous pour améliorer leur sort et mieux veiller à leur santé et leur sécurité au travail», souligne le directeur Daniel Roy.

Voilà plusieurs mois que ces travailleurs avaient manifesté leur désir d'être représentés par le Syndicat des Métallos. Un vote s'est tenu cet automne et le récent dépouillement a permis de confirmer la volonté des travailleurs de se syndiquer.

Bienvenue dans la grande famille Métallo!

Refuser un travail dangereux: UN DROIT!

Un travailleur d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Fermont (SL 5778) ayant exercé son droit de refuser un travail jugé dangereux pour sa sécurité, appuyé en cela par son représentant à la prévention, a vu ses heures de travail perdues remboursées. L'employeur avait suspendu le salarié pour trois heures. Une plainte a été logée à la CSST car l'employeur a pris une mesure disciplinaire illégale sous forme de représailles. À quelques jours de l'audience de la plainte, l'employeur a reculé et a remboursé le travailleur.

GENERAL CABLE FERME SON USINE DE LA MALBAIE

De moins en moins de câbles électriques fabriqués au Québec

La haute direction américaine de General Cable a décidé de fermer l'usine de La Malbaie le 8 avril prochain. Ce sera la troisième usine de câbles électriques qui ferme au Québec en cinq ans, obligeant Hydro-Québec à accroître son volume d'approvisionnement à l'étranger.

Rien n'annonçait pourtant une fermeture, alors que la compagnie venait tout juste de décrocher le contrat d'approvisionnement du projet Churchill Falls à Terre-Neuve.

«Ça nous scie les jambes. Personne n'avait vu ça venir. Nous avons négocié récemment un contrat de 5 ans et



DANIEL MALLETTTE

Des membres de l'exécutif syndical de la SL 6591 lors d'une manifestation en 2010 devant l'Assemblée nationale contre la diminution des contrats d'approvisionnement de câbles d'Hydro-Québec réalisés au Québec. Ils manifestaient aux côtés de leurs confrères de Prysmian, une usine de Saint-Jean aujourd'hui fermée.

ça s'était bien passé. Il s'agit d'un fournisseur important d'Hydro-Québec», a fait valoir le président de la section locale 6591 du Syndicat des Métallos, François Tremblay. Rappelons que ces

métallos avaient travaillé d'arrache-pied pendant la crise du verglas en 1998 pour répondre à l'urgence.

La compagnie allègue que les carnets de commandes ne sont pas

suffisamment remplis et entend redéployer les contrats vers des usines aux États-Unis ainsi que vers deux autres usines situées au Québec. Ces dernières ne peuvent fournir l'ensemble des types de câbles qui sont produits à La Malbaie. Rappelons que cette usine s'était établie au Québec en 1964, dans la foulée de la création d'Hydro-Québec.

«Nous ferons tout ce qui est possible pour soutenir nos membres dans cette difficile épreuve. Nous veillerons à ce qu'un comité de reclassement soit mis sur pied pour aider ces vaillants travailleurs», a assuré le représentant syndical Pascal Loignon.

DU 29 MAI AU 1^{ER} JUIN 2014 À MONTRÉAL

Tribunal des peuples sur l'industrie minière canadienne

Le Tribunal des peuples a pour objectif de juger l'État canadien pour son rôle et ses responsabilités dans les violations des droits humains commises par les minières canadiennes à l'étranger.

Organisé par une large coalition d'organisations sociales et syndicales québécoises et canadiennes, c'est la première fois qu'il se tiendra en Amérique du Nord. La coordination est assurée par l'Entraide missionnaire, en partenariat avec Justice transnationales extractives (JUSTE) et la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine (QUISETAL).

Le Tribunal populaire se penchera sur le droit à la vie et à un environnement sain, le droit à l'autodétermination des peuples et le droit à une citoyenneté pleine. Elle priorisera l'examen de ce que le Canada fait pour contribuer à ces abus.



DANIEL MALLETTTE

Le programme en bref:

- Lancement le jeudi 29 mai par une conférence d'ouverture dans un lieu à déterminer;
- Les 30 et 31 mai: audiences au Centre culturel Georges-Vanier, avec présentations de témoins et expertes de pays d'Amérique latine et du Canada;
- Clôture le 1^{er} juin par une journée d'ateliers, groupes de discussion et délibérations du jury.

Pour renseignements: tpp.canada@gmail.com

POUR LE RESPECT DES TRAVAILLEURS MEXICAINS!

Les Métallos sur les traces d'Excellon au Mexique

C'est dans le cadre de la campagne des Métallos sur la responsabilité des entreprises canadiennes dans l'industrie minière, UNE AFFAIRE DE JUSTICE, que Doug Olthuis du Fonds humanitaire, Rob Halldorson du District 3, Nathan Krieg du District 6 et Daniel Mallette du District 5 ont participé à une mission de solidarité au Mexique, du 27 janvier au 1^{er} février.

Ils ont pu constater les répercussions dramatiques des activités de la mine canadienne Excellon Resources sur les travailleurs et les communautés. Le groupe a d'abord rencontré à Mexico des dirigeants de Los Mineros, le syndicat des mineurs mexicains dirigé par Napoléon Gomez et le président de la section locale 309 de la mine La

Platosa, propriété d'Excellon Ressources ainsi que Jorge Mora, congédié en 2010. Ils ont aussi rencontré plusieurs des 47 mineurs congédiés pour activités syndicales en 2012. Ces derniers ont parlé des nombreuses violations des droits de la personne et des conditions de santé sécurité pitoyables. Deux jeunes mineurs sont d'ailleurs morts électrocutés en janvier.

La délégation a poursuivi sa mission en rencontrant des membres de la commune de l'Ejido de La Sierrita. Excellon s'est installée sur leurs terres après avoir signé une entente en 2004 pour exploiter une mine d'argent. Tous les espoirs d'une meilleure vie étaient permis pour cette communauté, mais la canadienne n'a pas respecté l'entente.



DANIEL MALLETTE

Des travailleurs mexicains congédiés sauvagement par la mine canadienne Excellon à la suite d'une tentative de syndicalisation

Ils ont donc entrepris une longue et coûteuse bataille juridique pour forcer Excellon à respecter l'entente ou plier bagage. Une rencontre à l'ambassade a permis à la délégation de dénoncer l'entreprise et d'encourager les diplomates à intervenir afin que les droits humains et syndicaux soient respectés.

Enfin, dans le cadre des 20 ans de l'ALENA, le traité de libre-échange Canada/États-Unis/Mexique, les quatre Métallos ont assisté,

à Mexico, à une rencontre de syndicats et d'organisations paysannes, environnementales, de femmes et de droits humains. Les participants ont tracé un bilan négatif: augmentation des inégalités, appauvrissement, pertes d'emplois, précarisation du travail, etc. Une déclaration conjointe a été rédigée et une grande manifestation réunissant des dizaines de milliers de personnes s'est tenue au centre de Mexico.

Campagne

UNE AFFAIRE DE JUSTICE

Il nous faut une loi au Canada qui donne accès aux tribunaux canadiens à ceux et celles qui ont subi des dommages causés par les activités des minières canadiennes à l'étranger.

Éric Laurin, de la section locale 9238 chez GDI, sera responsable de la campagne de signatures de cartes postales pour exiger une telle loi du 10 mars à la mi-avril.

Envoyons ensemble un message très fort au gouvernement Harper.

Pour plus d'information:

www.metallos.ca/acces-justice



DANIEL MALLETTE

Maria de la Luz Cruz Calderon, de la commune de l'Ajido de la Sierrita, où Excellon a construit sa mine.

FORUM SOCIAL DES PEUPLES DU 21 AU 24 AOÛT 2014 À OTTAWA

Des milliers de personnes convergeront vers Ottawa Soyez du nombre!

La grogne et le mécontentement contre le gouvernement conservateur s'accroissent de jour en jour. Ses politiques et ses actions s'attaquent aux syndicats, aux chômeurs, aux organisations de défense des droits, aux groupes environnementaux, aux scientifiques, etc. Nous devons continuer de bâtir une large coalition pour riposter à Harper. Le Forum social est un espace commun où nous pourrions non seulement échanger et débattre entre nous, mais où nous pourrions tisser des liens de solidarité afin d'élaborer des stratégies pour lutter contre les politiques de droite du gouvernement conservateur.



Pour renseignements:

Info-psf@fsp@m2014.net

<http://www.facebook.com/forumSocialDesPeuples>

EN BREF

Sécurité Gentel: toujours délinquante!

Sommée dans une décision d'un arbitre de la Commission des relations du travail de verser les cotisations payées par les membres à la section locale 8922 du Syndicat des Métallos, l'agence de sécurité Gentel continue de faire la sourde oreille. La compagnie a payé les cotisations des mois d'août et de septembre seulement après que ses comptes aient été gelés. Le Syndicat des Métallos a dû se rendre une nouvelle fois en arbitrage, soit le 13 février dernier, pour obtenir les cotisations et les primes d'assurance collective perçues pour novembre et décembre 2013. L'arbitre a encore une fois donné gain de cause au syndicat. Il reste à voir si l'employeur a compris le principe ou s'il faudra encore passer par des procédures légales afin d'avoir satisfaction.

Fusion d'accréditations

En décembre dernier, les agences de sécurité du Corps canadien des commissionnaires de Montréal et Québec, qui comptent respectivement 1500 et 500 membres de la section locale 8922, ont fusionné. Des assemblées spéciales auront lieu bientôt, au cours desquelles les membres seront appelés à se prononcer sur la fusion des deux accréditations syndicales.



La grève à Crown Holdings de Toronto perdure

Depuis le 6 septembre 2013, les 120 travailleurs membres de la section locale USW 9176 chez le fabricant de cannettes d'aluminium et d'acier sont en grève pour tenter d'empêcher leur employeur de sabrer dans leur convention collective. Crown exige notamment une échelle salariale à deux niveaux qui réduirait de façon permanente le salaire des nouveaux travailleurs jusqu'à 42 %, soit plus de 9 \$ de l'heure. En comparaison, le PDG de Crown fait plus de 6000 \$ de l'heure. Pire encore, la multinationale américaine a vu ses profits doubler en 2012.

En plus de braver l'un des hivers les plus froids de l'histoire de Toronto, les grévistes sont confrontés à des briseurs de grève importés par Crown de son usine non-syndiquée de Calgary et même d'ailleurs.

Appuyée par plusieurs syndicats à travers le monde, la SL 9176 mène la vie dure aux dirigeants de la compagnie. Ainsi, le PDG de la compagnie de

croisières Carnival, Arnold Donald, un directeur de longue date chez Crown, est personnellement visé. Des grévistes sont allés manifester devant la maison mère de Carnival à Miami, sur un bateau de croisière et dans plusieurs ports à travers le monde. Carnival fait maintenant l'objet d'un important boycott.

**Soutenez les grévistes
Boycottons les croisières
Carnival!**

Pour appuyer la section locale 9176, on vous demande d'envoyer une lettre directement à Arnold Donald à : <http://www.metallos.ca/labour-start>.

Jusqu'à présent, plus de 6000 lettres ont été envoyées.

D'autres actions sont planifiées dans les semaines à venir, dont certaines pourraient se tenir chez des clients de Crown au Québec.

Pour suivre la campagne (en anglais):

www.TakeBacksNoMore.ca

Fin de la grève chez Coop taxi Laval

La vingtaine de répartiteurs, téléphonistes et préposés au transport adapté de la Coop Taxi Laval ont ratifié une entente à la fin février, mettant ainsi fin à cinq semaines de grève. L'employeur a finalement renoncé à imposer une clause de disparité de traitement illégale au sens de la Loi sur les normes du travail.

Les travailleurs ont réussi à maintenir les horaires de travail, que l'employeur souhaitait modifier radicalement de façon à couper plusieurs emplois. Une nouvelle échelle salariale est introduite, mais le salaire des nouveaux employés rejoindra celui des autres après six ans de service. Le contrat de trois ans prévoit des hausses de 2 % la première année et 1,5 % pour chacune des deux années suivantes.

«Le recours à des briseurs de grève a affecté grandement notre rapport de force : le travail était régulièrement effectué à partir d'autres locaux situés à Longueuil. Dans les circonstances, c'est



SILVY VAUDRY

un contrat de travail honorable. La solidarité des membres a permis d'éviter d'importantes pertes d'emplois et l'introduction d'une clause de disparité », souligne la représentante syndicale des Métallos, Silvy Vaudry.

CONTRATS DE TRAVAIL

Agents de sécurité – Aéroport de Québec

Les agentes et agents de sécurité de l'aéroport de Québec ont ratifié une nouvelle convention collective dans une proportion de 93,3 %. Le contrat de trois ans prévoit des augmentations salariales de 0,55 \$ la première année et de 0,50 \$ pour chacune des deux années suivantes. Un nouvel horaire de travail a été établi et une nouvelle prime est instaurée pour des tâches spécifiques. Félicitations au comité de négociation (Pierre Morneau, Vincent Harvey et Patrick Ducharme) ainsi qu'à tous les membres pour leur appui.

Kemira Clearwater – Varennes

La vingtaine de travailleurs de cette entreprise ont signé une nouvelle entente de trois ans comportant des augmentations salariales de

6 % étalées sur la durée du contrat en plus d'un montant forfaitaire à la signature. On y note aussi une augmentation de la banque d'heures de temps supplémentaire, une augmentation des primes de quarts et la possibilité de choisir la date de leur congé chômé, payé et flottant. Lors du choix des vacances, il y aura désormais une limite au nombre de semaines pouvant être prises l'été, afin de permettre aux travailleurs ayant moins d'ancienneté de pouvoir prendre eux-aussi des vacances pendant la période estivale. Kemira, située à Varennes en Montérégie, fabrique et distribue des produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux dans les usines de filtration. Une vingtaine de métallos de la SL 7625 y travaillent et leur salaire horaire moyen est de 30 \$.

Ball technologies avancées d'aluminium Canada – Sherbrooke

C'est à 83 % que la centaine de travailleurs métallos (SL 7531) de Ball Aluminium de Sherbrooke ont accepté l'entente de trois ans proposée par leur comité de négociation. Cette dernière prévoit des augmentations de 2,8 % par année ainsi qu'une cinquième semaine de vacances pour les travailleurs ayant plus de 20 années de service. Le contrat comprend également un réajustement salarial pour les gens de métiers et certaines classes de la production. La prime de nuit pour le quart de huit heures a été haussée. La nouvelle convention collective comprend aussi plusieurs améliorations normatives et l'employeur augmente sa participation au Fonds de solidarité FTQ. Ball technologies avancées

d'aluminium Canada se spécialise dans la production de pastilles pour la confection de contenants d'aluminium.

LB Foster Technologie ferroviaire Canada – Saint-Jean-sur-Richelieu

Les 30 métallos (SL 9414) de LB Foster, une entreprise de Saint-Jean-sur-Richelieu qui fabrique des clous, crochets et autres éléments de chemin de fer, ont accepté à l'unanimité un nouveau contrat de travail. D'une durée de 5 ans, l'entente prévoit des augmentations de 11 % échelonnées sur toute la durée du contrat. Il a suffi de quatre rencontres pour que le syndicat en vienne à une entente avec LB Foster dont le siège social est situé à Pittsburg aux États-Unis.

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

Corps canadien des commissionnaires à Dorval

Un contrat de travail de cinq ans a été ratifié par les 200 agents de la sûreté et réparateurs de l'aéroport de Montréal, avec des augmentations de salaire de 0,40 \$ l'heure par année. L'employeur cotisera désormais un montant de 0,40 \$ l'heure pour chaque salarié à l'assurance collective. Les travailleurs pourront cotiser au Fonds de solidarité FTQ ou au Fonds Métallos sur une base volontaire. La quatrième

semaine de vacances à 8 % sera allouée après 12 ans d'ancienneté au lieu de 15 ans. Autant les salariés à temps partiel que ceux à temps plein auront accès au montant équivalant à 2 % du salaire brut pour les congés de maladie.

Béton Bolduc – Sainte-Marie

La quarantaine de Métallos de la SL 9599 chez Béton Bolduc ont signé un contrat de cinq ans. Les travailleurs ont négocié des hausses salariales de 2 % annuellement ainsi qu'une augmentation de la

cotisation patronale au REER, du montant alloué pour les vêtements et les bottes, du montant des primes de soir et de fin de semaine. Il sera dorénavant plus facile de reprendre du temps accumulé. De plus, lors des périodes de chômage, l'employeur continuera de payer sa part des assurances ce qui peut représenter un montant supérieur à 2000 \$.

Rôtisserie St-Hubert – Chicoutimi

Les 85 Métallos de la section locale 9400 ont ratifié une nouvelle convention collective qui prévoit des augmentations de près de 15 %, dont 5 % dès la première année. La couverture d'assurance salaire, qui constituait un enjeu majeur, a presque doublé. Ces gains sur l'assurance salaire profiteront aussi aux employés de la rôtisserie de Jonquière qui se sont joints à ce volet de la négociation.

Ceradyne – Chicoutimi

L'arrivée d'un médiateur a été le point tournant de négociations qui stagnaient chez Ceradyne, filière de 3M. La dizaine de travailleurs (SL 7287) spécialisées dans la fabrication de panneaux d'aluminium laminés pour l'industrie nucléaire, a voté à 100 % pour l'entente de 5 ans qui permettra d'augmenter leur salaire et avantages sociaux de 18 %. Le REER collectif est bonifié, ainsi que les vacances et le régime d'assurances collectives.

Assermentation du directeur québécois

Un message de Daniel Roy, qui prêtait serment le 1^{er} mars dernier, comme directeur élu pour un mandat de quatre ans.

Je vous remercie de votre confiance, de votre support et de votre engagement essentiel à la vie démocratique de notre syndicat. Ce ne sont pas les défis qui manquent. Pensons entre autres à la prochaine élection fédérale où nous devons mobiliser nos membres pour jeter dehors le gouvernement le plus antisyndical que nous ayons eu.

En terminant, je suis honoré de vous représenter et de continuer avec vous à promouvoir une société plus juste et à contribuer à l'avancement de notre syndicat.



STEVE DIETZ

Directeur québécois (D5)

Taxi 800 – Rimouski

Les répartiteurs de Taxi 800 de Rimouski (SL 7065) ont approuvé à l'unanimité le renouvellement de leur contrat de travail d'une durée de 5 ans. Le nouveau contrat prévoit l'ajout de congés fériés et mobiles ainsi qu'une augmentation oscillant entre 2,5 % et 7 % pour certains salariés.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
232

**Bulletin d'information à
l'intention des militants et
militantes du Syndicat des
Métallos (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois : Daniel Roy

**Responsable : Clairandrée
Cauchy** (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot

Bradette, Isabelle Bournival

(Brossard); Alain Frenette

(Montréal); Stéphane Paquet,

(Côte-Nord, Bas-St-Laurent,

Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine);

Nancy Thibault, Luc Laberge

(Nord et Nord-Ouest); Mélanie

Tremblay (Québec, Saguenay-

Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Marie-

Josée Duhaime, Marlyne Lessard

Roseline Mongeon

Tirage : 11 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.